



## Mobilité - Manifestez votre intérêt pour la mobilité Hydrogène !

Pour encourager le développement de la mobilité hydrogène sur son territoire, la Région Auvergne-Rhône-Alpes lance un appel à manifestation d'intérêt ouvert aux entreprises, collectivités et associations.

La Région lance un appel à manifestation d'intérêt qui consiste à recueillir les intentions d'acquisition des véhicules utilitaires légers et berlines professionnelles en lien avec le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules hydrogène, voté le 30 juin 2022. L'objectif principal est de préservier les véhicules auprès des constructeurs en particulier pour les véhicules utilitaires.

**La date limite de réponse à cet AMI est fixée au 31 mars 2023.**

Cet AMI permettra d'identifier les **400 premiers véhicules** qui pourront bénéficier des aides régionales et européennes en candidatant par la suite au dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules hydrogène. Les véhicules concernés devront donc répondre aux critères d'éligibilité de ce dispositif.

Retrouver toutes les informations sur le guide des aides de la Région : [l'appel à manifestation d'intérêt](#) ainsi que le [dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules hydrogène](#).

Le formulaire de l'AMI est à renvoyer avant le 31 mars 2023 à l'adresse suivante : [AMIVH2@auvergnerhonealpes.fr](mailto:AMIVH2@auvergnerhonealpes.fr)

### Contact au sein de la Région :

Cécile COISPLET

Chef de projet Qualité de l'air

Service Expertise

Direction de l'environnement et de l'écologie positive (DEEP)

T 04 26 73 51 15